RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A D J
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
31 RUE TRONCHET 75008 PARIS
RCS PARIS 842 865 933

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 10 mars,

Monsieur Atakan KOC, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A D J et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Transfert de l'établissement secondaire en établissement principal ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 31 RUE TRONCHET 75 008 PARIS
à 8 RUE DES GARDINOUX 93300 AUBERVILLIERS.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 8 RUE DES GARDINOUX, 93300 AUBERVILLIERS.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : BOBIGNY, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés."

A.K.

Décision n°2 - Transfert de l'établissement secondaire en établissement principal

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, de transférer l'établissement secondaire situé *au* **8, rue des Gardinoux, 93300 Aubervilliers,** *en établissement principal.*

Décision n°3 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 10/03/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Atakan KOC



A.K.